



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires intérieures

Le Ministre

SNPGL  
A l'attention de Madame la Présidente Marlène  
Negrini et de Monsieur le Secrétaire général Christian  
Hoffmann  
19, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg

Luxembourg, le 11 MARS 2024

n/réf.: DGS/2024/222/01  
v/réf. :

**Objet : Votre demande de clarification sur les avancements du cadre policier du groupe de traitement C1 vers le groupe de traitement B1, et du groupe de traitement C2 vers le groupe de traitement C1**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire général,

Je reviens vers vous suite à votre courrier du 23 février 2024 par lequel vous sollicitez des clarifications concernant d'éventuels changements relatifs au projet de loi n° 8274 et à la proposition de loi n°8280.

Je tiens à vous informer qu'une réunion entre le Ministre de la Fonction publique et moi-même, en présence des représentants des ministères respectifs, s'est tenue le 19 février 2024 afin d'aborder les questions qui sont liées au respect des arrêts de la Cour constitutionnelle et de la Cour administrative récents. Actuellement, des analyses sont menées afin de trouver des mesures adéquates aux problématiques détectées. Dès que ces analyses sont achevées et qu'une proposition de solution a été discutée, je vous en informerai pour en discuter avec vous.

Veillez agréer, Madame la Présidente et Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,